

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 MAI 2014 À 18H30

PROCES-VERBAL No 316

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Anne GROS, Marie-Pierre JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. Sébastien BECK, Claude-Alain BURNAND, François POTTU, Steve ROTHLSBERGER, Albert SCHILPF, Philippe VASEY, président, et Pierre-Yves ZUMBACH
Excusés	
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard- Philippe RIEDI, procès-verbaliste

M. Vasey, président, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il note la présence de deux personnes qui assistent aujourd'hui aux débats du Conseil municipal.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission des finances I
5. Projets de délibérations :
 - a) Approbation des comptes 2013 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »
 - b) Approbation des comptes 2013 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny
 - c) Crédits supplémentaires 2013
 - d) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2013
 - e) Formation du bureau du Conseil municipal pour 2014-2015
6. Propositions individuelles

1) Approbation du procès-verbal n° 315 du 29 avril 2014

M. Vasey donne lecture des pages 1742 à 1751.

Mme Bovy indique qu'il faudrait dire, en page 1743, « **pour la rentrée scolaire** » plutôt que « pour le début des cours du cycle d'orientation ».

M. Burnand corrige son intervention en page 1745. Il faut parler du fait qu'il a trouvé « **un orchestre** » plutôt qu'un musicien.

Mme Bovy pense qu'il faut dire, en page 1746, que « la commune n'est pas propriétaire de ce **terrain** » plutôt que « la commune n'est pas propriétaire de ce projet ».

M. Vasey estime que l'intervention de M. Wyss doit être corrigée ainsi : « la commune n'est pas **porteuse** de ce projet ».

Mme Bovy aimerait savoir à quoi fait référence « celle-ci » dans les propos de M. Vasey en page 1746 : « Il va donc y avoir de nouvelles infrastructures et celle-ci n'est pas prioritaire ». Elle propose de dire : « Il va donc y avoir de nouvelles infrastructures et **celles-ci ne sont pas prioritaires** »

Mme Bovy corrige la formule suivante en page 1747 : « Dorénavant, **chaque commune** est facturée selon le nombre de mariages qu'elle accueille ».

Le procès-verbal n° 315 du 29 avril 2014 est accepté à l'unanimité, moins une abstention

2) Communications du bureau du Conseil municipal

M. Vasey consulte les conseillers municipaux, le maire et de ses adjoints pour fixer la date de l'éventuelle séance du Conseil municipal du mois de juin. La date retenue est le 24 juin à 20h15.

M. Vasey note que, suite à l'atelier d'urbanisme à La Plaine, les membres du Conseil ont reçu un rapport complet de l'architecte. Celui-ci propose maintenant que tout le monde se retrouve à la mairie le lundi 2 juin à 19h30. **M. Vasey** rappelle aux membres de la commission chargée du plan de site qu'il y aura une séance, le 28 mai 2014, de toute la commission sans la CMNS. Le 18 juin 2014, la commission restreinte (Mme Bovy, M. Vasey et M. Duchêne) se réunira avec le Service des monuments et site.

3) Communication et propositions de la Mairie

- **Mme Guyot** indique que les personnes qui ont gardé des bouteilles en PET pour les promotions peuvent les apporter une semaine avant les promotions à la mairie.

Le rendez-vous pour accueillir les enfants est fixé à 15h30 à la salle polyvalente le 28 juin 2014.

Le rangement des chaises après la cérémonie est effectué par les membres des deux Conseils municipaux, à l'exception des membres de la commission scolaire qui vont servir les goûters.

Concernant le rangement du dimanche, le rendez-vous est fixé au 29 juin 2014 à 10h00.

- Les dix ans de la jeunesse auront lieu le 13 septembre 2014 à la salle polyvalente avec un bal, un repas et un tournoi de jass. Il n'y a pas encore d'horaire précis prévu.
- Alors qu'elle a lieu habituellement le dernier vendredi du mois de mai, la fête des voisins aura lieu cette année une semaine plus tôt en raison de l'ascension. Comme cela tombe un jour avant les caves ouvertes, il n'y aura pas beaucoup de tables et de bancs à disposition.

4) Approbation du rapport de la commission des finances I

Le rapport de la commission des finances I est approuvé à l'unanimité

5) Projet de délibérations :

M. Duchêne, en conformité des prescriptions de la loi du 13 avril 1984 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des communes, a l'honneur de présenter aux conseillers municipaux le compte rendu administratif et financier de l'exercice 2013.

La commune arrive au terme de la 3e année de la législature 2011-2015 avec un boni dans ses comptes. Elle a dû être vigilante sur ses dépenses, car les recettes sont en baisse, particulièrement celles des impôts sur les personnes physiques. Il faut également s'attendre à des années futures difficiles, avec notamment la probable abolition de la taxe professionnelle communale, loi qui est toujours en attente dans un tiroir du Grand-Conseil (Genève étant encore le seul canton à la percevoir). La commune de Dardagny sera en effet l'une des six communes genevoises qui perdront le plus et ceci devrait être compensé par une nouvelle distribution de la péréquation intercommunale. Les communes « riches »

devront être solidaires et vont devoir payer pour les plus « pauvres ». Ce qui, somme toute, est équitable puisque nous vivons sur un même territoire cantonal. Un projet pour une nouvelle répartition est en gestation technique et politique, mais ne devrait pas voir le jour avant quelques temps. Cela va obliger la commune à être encore plus attentive sur ses dépenses futures ces prochaines années.

Un gros problème, qui n'était pas planifié, est arrivé avec l'affaissement de la route de la Corniche sur un tronçon de 40m dû aux mauvaises conditions météorologiques. Certains collecteurs dans les vignes et les canalisations y relatives ont dû être refaits à neuf.

La commune constate une légère amélioration dans le tri des déchets, mais l'ordre sur les sites pourrait être encore amélioré. La centrale photovoltaïque fonctionne bien, la commune ayant perçu une rétrocession pour la vente des kWh d'un montant de Fr. 79'869.30 pour la période avril 2012 à octobre 2013.

Principaux et futurs investissements :

- Nouvelle station de pompage de La Plaine, qui sera imputée sur le compte de la taxe d'épuration que nous devons solder à fin 2013.
- Déplacement de la route de Challex, nous sommes partenaires pour 1/3 sur la surface couvrant la sortie du village jusqu'à la limite du nouveau quartier résidentiel (2015-16).
- Le passage à niveau « Donzelle » sera également un gros investissement (crédit de Fr. 1'600'000,- voté en 2014) sur 30 ans. Il a été convenu, et nous avons l'assurance écrite, de recevoir une subvention de l'État de Genève, car ce passage est sur un chemin d'importance cantonale (2014).
- Étude du plan de site, avec son règlement, et modification du plan de zone de Dardagny-village (2014-2015).

Avant de terminer cet avant-propos, M. Duchêne a également une pensée émue pour deux anciens collègues et amis : Éric Schmidt, dit Cigogne, conseiller municipal de 2007 à 2013 et son prédécesseur, Jean-Louis Mory, Maire de 2003 à 2011, qui sont partis pour un monde soi-disant meilleur beaucoup trop tôt.

Pour terminer, **M. Duchêne** aimerait remercier ses deux adjoints, Isabelle Guyot et Stéphane Carrara, pour leurs engagements constants, leur souplesse et leurs précieux conseils. Les conseillers municipaux, qui n'hésitent pas à le contredire avec raison (parfois), pour les débats fructueux qui se terminent toujours en pensant au souci de dépenser les deniers communaux à juste titre. Un merci particulier pour leur travail quotidien au service de la commune à Roger Wyss, Antoinette Sermondade, à qui **M. Duchêne** demande beaucoup, mais en qui il a une totale confiance, ainsi qu'à tout le personnel communal.

M. Duchêne remercie enfin M. Wyss pour tout son travail pour préparer les comptes 2013.

a) **Approbation des comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées pour l'exercice 2013**

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision SA du 17 mars 2014 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 17 mars 2014 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2013.

b) Approbation des comptes 2013 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny

Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 11 avril 2014 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2013.

c) Crédits supplémentaires 2013

M. Schlipf est surpris par l'écart existant au niveau des assurances sociales du personnel. Entre l'assurance sociale budgétisée et le traitement du personnel, il y a un peu plus de 8 % de différence et tout d'un coup on voit une masse salariale d'environ Fr. 11'500.- supplémentaire. On devrait arriver à Fr. 1'100.- ou Fr. 1'200.- de charges sociales supplémentaires, or ce montant est de Fr. 4'265,90.-. Il ne comprend donc pas bien la répartition.

M. Wyss indique tout d'abord que plusieurs lignes budgétaires sont prises en comptes dans ces assurances sociales. Il peut apporter des précisions à M. Schlipf sur ce point si nécessaire. Par ailleurs, il rappelle que le traitement du personnel est surévalué puisque la commune a reçu le remboursement de l'absence de Rachel Morel qui est sur un autre compte.

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'insuffisance des sommes inscrites au budget de fonctionnement pour l'exercice 2013 dans plusieurs rubriques des dépenses ;

Vu le rapport de la commission des finances I du 2 mai 2014;

Vu les explications données par la mairie en cours d'année et lors de cette séance;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

- 1) d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de Fr. 276'785.33.

0500.301	Administration – traitement du personnel	11'485.20
0500.303	Administration – assurances sociales	4'265.80
0500.305	Administration – assurances maladie et accidents	1'167.60
0500.308	Administration – personnel intérimaire	1'459.50
0500.309	Administration – insertion journaux	483.20
0500.319	Administration – frais divers	360.00
0800.318	Immeubles patrim. adm. – honoraires prestation services	23'109.50
0801.312	Château - eau, énergie, combustibles	3'282.30
0801.314	Château - Entretien par tiers	2'134.74
0820.312	Salle poly – eau, énergie, combustibles	14'203.85
0820.314	Salle poly – entretien par tiers	15'094.50
0900.315	Autres charges – entretien objets mobiliers par tiers	1'150.00
0900.317	Autres charges – indemnités présidents local de vote	450.00
1000.352	Etat Civil – dédommagement versé aux communes	16'926.95
1400.316	Incendie et secours – loyer, fermage	300.00
1401.314	Hangar feu Dardagny – entretien par tiers	2'110.40
1600.351	PC – dédommagements versés au canton	18.60
1600.361	PC – subventions accordées au canton	398.20
2100.319	Ecoles publiques - frais divers	536.25
2105.312	Bâtiment école La Plaine – eau, énergie, combustibles	2'869.30
2105.318	Bâtiment école La Plaine – honoraires prestations service	42.60
2106.314	1er pavillon bois école – entretien par tiers	1'228.50
3000.318	Culture – honoraires et prestations service	3'255.90
3304.312	Aménagement esplanade – eau, énergie, combustibles	514.30
3304.314	Aménagement esplanade – entretien par tiers	500.00
3400.319	Sports – frais divers	590.00
3401.318	Stade La Plaine – taxes téléphoniques	5.15
5800.367	Aide sociale – subventions à l'étranger	1'295.00
6200.314	Routes – entretien par tiers	125'005.36
6204.318	Parking ch. Rail – honoraires et prestations service	1'041.90
6213.314	Hangar communautaire – entretien par tiers	1'899.98
6213.318	Hangar communautaire – honoraires et prestations service	3'957.50
6500.318	Trafic – honoraires et prestations service	3'327.40
7200.317	Traitement déchets – entretien par tiers	13'322.60
7200.318	Traitement déchets – enlèvement et traitement déchets	17'854.38
9400.318	Charges et revenus des capitaux – frais bancaires	1'138.87

- 2) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

d) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2013

Délibération

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité ;

vu le rapport de la commission des finances I du 2 mai 2014 ;

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de Fr. 4'024'545.04 aux charges et de Fr. 4'437'106.67 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 412'561.63.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de Fr. 298'187.00 aux dépenses, les investissements nets s'élevant du même montant.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 298'187.00 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'193'108.63 au moyen de la somme de Fr. 780'547.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 412'561.63. L'excédent de financement s'élève à Fr. 894'921.63.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 412'561.63 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de Fr. 31'422'499.16 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	20'389'701.77
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	11'032'797.39
Total de l'actif	Fr.	31'422'499.16

et au passif un montant de Fr. 31'422'499.16 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	389'269.07
- Dettes à court, moyen et long termes		

(natures 21 et 22)	Fr.	10'466'900.60
- Engagements envers des entités particulières		
(nature 23)	Fr.	297'421.75
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'299'160.42
- Engagements envers les financements		
spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'134'679.39
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	16'835'067.93
Total du passif	Fr.	31'422'499.16

e) Formation du bureau du Conseil municipal pour 2014-2015

M. Zumbach propose M. Pottu, actuellement vice-président, à la présidence du Conseil municipal, Mme Ramu à la vice-présidence du Conseil municipal et M. Wyss comme secrétaire du Conseil municipal.

Délibération

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la proposition de M. Pierre-Yves Zumbach ;

Le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, comme suit :

Président :	M. François Pottu
Vice-Président :	Mme Murielle Ramu
Secrétaire :	M. Roger Wyss

M. Pottu fera de son mieux pour satisfaire toutes les parties. Parfois, il faudra prendre des décisions qui ne sont peut-être pas en faveur de tout le monde. **M. Pottu** fera tout son possible pour remplir son mandat à la satisfaction de la commune.

6. Propositions individuelles

- **M. Vasey** a eu du plaisir de présider le Conseil municipal pendant toute cette année. Il y a eu des discussions vives, mais fructueuses, sur des thèmes intéressants. Il y a encore beaucoup d'enjeux pour la commune ces prochaines années. Il espère que le Conseil municipal continuera de travailler dans la bonne dynamique actuelle. Il adresse ses remerciements à tout le monde.

Applaudissements

Mme Guyot remercie M. Vasey qui a su amener beaucoup de choses durant sa présidence. Cela a été très appréciable.

- **Mme Guyot** demande à M. Beck où en est le site Internet de la commune.

M. Beck signale tout d'abord qu'un courriel a été envoyé le 2 mai 2014, le jour de la réunion avec M. Pottu et M. Burnand. L'idée était de préparer la liste des textes compilés afin d'avoir une masse et d'interroger trois concepteurs de site sur cette base. Cela ne correspond toutefois pas à ce qui figurera nécessairement sur le site Internet. Il en profite pour s'excuser de ne pas avoir adressé une copie de ce courriel à Mme Zoller. M. Wyss a donc envoyé la demande aux entreprises Hasa sàrl (M. Antoine Hayoz), Lysoft SA (M. Laurent Seydoux) et I-web. En l'état, deux d'entre eux se sont annoncés pour la séance du

23 mai 2014. Cela sera l'occasion de discuter du squelette du site et du budget. Ensuite, les projets seront soumis aux conseillers municipaux et une décision sera prise.

M. Wyss suggère que l'audition de ces personnes soit effectuée en comité restreint.

Mme Zoller remercie M. Beck et le groupe de travail sur le site Internet pour le travail effectué.

M. Pottu rebondit sur la remarque de M. Wyss. Pour éviter une foire à l'empoigne, il faudrait effectivement éviter d'être trop nombreux pour discuter avec les mandataires. Ensuite, les différences propositions seront soumises aux conseillers municipaux.

M. Beck propose à M. Wyss de relancer la société I-web qui n'a pas répondu à la sollicitation de la commune.

- **M. Duchêne** remercie M. Vasey pour les débats qui ont eu lieu. Il félicite également M. Pottu, futur président du Conseil municipal.
- **M. Duchêne** signale qu'il faut d'ores et déjà fixer une date pour la séance du Conseil municipal du mois de septembre 2014.

M. Pottu propose que le Conseil municipal siège de préférence le mardi ou le mercredi. Il propose ainsi que la séance de la rentrée ait lieu le mardi 9 septembre 2014 à 20h15.

Mme Guyot s'excuse d'avance parce qu'elle ne pourra pas être présente à cette date.

M. Pottu récapitule les dates des prochaines séances du Conseil municipal :

- Mardi 9 septembre 2014 à 20h15
- Mardi 14 octobre 2014 à 20h15
- Mercredi 12 novembre 2014 à 18h30
- Mardi 16 décembre 2014 à 20h15

- **M. Duchêne** signale que la commission des finances II se réunira le mercredi 8 octobre à 20h15.
- **Mme Dugerdil** s'interrogeait sur la possibilité de regrouper les communes de Russin et Dardagny pour s'occuper des votations et des élections.

M. Duchêne précise que loi prévoit que les élections et votations soient organisées par chaque commune.

Mme Dugerdil estime que ce n'est pas un souci, mais elle constate que peu de personnes viennent voter au bureau de vote.

M. Carrara rappelle qu'il y avait auparavant deux bureaux de vote, un à Dardagny et un autre à La Plaine.

M. Wyss indique également que le Conseil municipal de Dardagny a choisi un système de tournus pour la présidence et la vice-présidence des bureaux de vote. En revanche, Russin désigne un seul président et un seul vice-président pour toute l'année.

- **M. Burnand** fait savoir qu'une jeune fille de la commune lui a signalé que plusieurs fois le Noctabus avait refusé de la conduire à Dardagny.

M. Carrara croit que le terminus du Noctabus est à La Plaine. Le fait d'aller à Dardagny est au bon vouloir du chauffeur. Cela étant, la mairie va se renseigner.

- **M. Burnand** propose d'ouvrir la déchetterie de Dardagny le dimanche matin.

M. Duchêne signale que la déchetterie est ouverte, mais qu'il est interdit d'y faire du bruit.

- **Mme Ramu** va être présidente du local de vote et cet exercice l'angoisse quelque peu.

M. Zumbach suggère à Mme Ramu de référer au fascicule explicatif. Par ailleurs, il faut se rendre compte que moins d'une vingtaine de personnes se sont déplacées au local de vote lors des dernières élections.

M. Duchêne rassure Mme Ramu. Elle a dû recevoir une enveloppe avec toutes les instructions nécessaires.

M. Wyss prendra également contact avec Mme Ramu.

M. Duchêne signale qu'il faut surtout des personnes pour le dépouillement. Et à la fin, il faut appeler la police pour qu'elle vienne récupérer l'urne, ce qui peut prendre un peu de temps.

- **M. Pottu** rappelle que le cortège du 200^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération a lieu le 31 mai 2014. Le lendemain a lieu le défilé du 1^{er} juin au Port noir.
- **Mme Zoller** attend également un résumé sur les comptes de la commune pour le journal ainsi qu'une copie du courrier des CFF sur les travaux à La Plaine.

M. Duchêne indique qu'il a envoyé le courrier des CFF à Mme Zoller. Par ailleurs, ils vont informer directement les habitants de La Plaine, mais cela ne pose aucun problème de remettre l'information dans le journal.

- **Mme Zoller** rappelle que la séance de relecture du journal aura lieu le 27 mai 2014 vers 18h30 chez elle.
- **M. Duchêne** annonce que la commune a décidé de faire différemment pour le repas de fin de législature, après l'approbation des comptes, en allant au restaurant du Levant ou à Satigny. Aujourd'hui, le repas aura lieu au restaurant de la Chaumaz.

M. Vasey lève la séance à 19h35.

Applaudissements

Le président

Une conseillère municipale

Le Secrétaire

Philippe Vasey

Laure Bovy

Roger Wyss